

Avis adopté

Séance plénière du 28 janvier 2026

Lutter contre les pollutions diffuses pour préserver la biodiversité

Déclaration du groupe des Entreprises

Constat sans appel : l'érosion accélérée de la biodiversité et la dégradation des milieux naturels constituent un défi majeur, comparable à celui du changement climatique. Les pollutions diffuses en sont un facteur déterminant et appellent des réponses ambitieuses.

Le groupe Entreprises est convaincu qu'il est possible d'agir efficacement, et que les entreprises détiennent une part importante des solutions. En effet, les entreprises sont étroitement liées au vivant et elles sont de plus en plus nombreuses à prendre la mesure à la fois des risques qui pèsent sur leurs modèles économiques (accès aux ressources, durabilité des sites de production), et des opportunités qui s'offrent à elles, tant sur le plan économique (nouveaux business models durables), qu'en termes de dialogue avec les parties prenantes (ONG, salariés, collectivités locales, clients...).

Cet avis y fait d'ailleurs référence. Plusieurs orientations pour les entreprises vont dans le bon sens. Citons notamment :

- L'anticipation nécessaire des évolutions réglementaires ;
- Le rôle central de l'innovation dans le développement de technologies propres et de démarches d'écoconception... ;
- L'amélioration de l'images des entreprises et de leur responsabilité : la préconisation 7 d'ailleurs tendrait à démultiplier les démarches volontaires en intégrant dans la formation initiale les apprentissages nécessaires et en valorisant toutes initiatives.

Le groupe Entreprises soutient aussi le renforcement des démarches préventives fondées sur une meilleure coordination des acteurs scientifiques (préconisation 1), ainsi que l'amélioration de la connaissance des pollutions diffuses et de la gouvernance associée (préconisations 4 et 5).

Néanmoins, certains aspects de cet avis présentent certains points de vigilance. Le premier concerne l'augmentation des coûts : contrôles et sanctions ne sont pas discutables mais peut être aurait-t-on pu se demander comment faire mieux à périmètre constant (préconisation 6) ?

Prenons dans un deuxième temps l'élargissement de la fiscalité environnementale (préconisation 13) : si on ne peut être contre le principe du pollueur-payeur, les risques financiers sont importants pour les secteurs de la chimie, du textile, de la cosmétique, de l'agroalimentaire, des industries ou des transports, secteurs déjà largement exposés à la concurrence internationale. Il est vrai qu'une directive européenne sur le traitement des eaux usées prévoit une prise en charge des coûts par les producteurs et que c'est déjà une forme de Responsabilité Élargie du Producteur (REP) sectorielle. Seulement deux conditions sont nécessaires pour le groupe Entreprises : l'avis aurait gagné à inscrire plus clairement ses recommandations dans un cadre européen harmonisé, et à proposer explicitement le recours à des

mécanismes de REP, mieux adaptés que des redevances générales pour organiser les filières, responsabiliser les producteurs et flécher efficacement les financements vers la prévention.

Par ailleurs, le groupe Entreprises s'interroge sur la préconisation 2 qui souhaite organiser une pression réputationnelle accrue et confère aux associations seules un rôle de lanceur d'alerte. Les associations ne sont pourtant pas les seules porteuses de l'intérêt général et le seul intérêt de cette préconisation semble être la recherche de ressources supplémentaires...ce qui n'était pas l'objet de cet avis.

En synthèse, l'avis a fait la preuve du lien entre pollution diffuse et responsabilité des acteurs et aurait mérité de proposer une REP transversale en raison des couts. Le groupe Entreprises a une conviction : seule la prévention à la source est réellement efficace et elle suppose l'implication directe des producteurs et émetteurs, dans un cadre économiquement soutenable, proportionné et prioritairement européen. Les démarches des entreprises en ce sens doivent se développer.

Le groupe Entreprises reconnaît le travail précis de cet avis. Il remercie les rapporteurs et les membres de la commission pour leur écoute. Néanmoins et en raison des difficultés précitées, il s'abstient.